

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 novembre 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 4141)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 244

présenté par

M. Hammadi, rapporteur général, Mme Corre, rapporteure thématique M. Bies, rapporteur thématique et Mme Chapdelaine, rapporteure thématique

ARTICLE 16 TER

À la fin de l'alinéa 1, supprimer les mots :

« pour au moins la moitié d'entre eux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose le retour à la rédaction adoptée par l'Assemblée nationale en première lecture.